

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon
accueil@sentiersdavenir.fr
<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Assemblée générale ordinaire (AGO) du 16 mars 2024 - 10h00 Salle du bourg Locoal Mendon Rapport d'activités de l'année 2023

Bonjour à tous,

2023 a été le cinquième exercice de notre jeune Association Sentiers d'Avenir. Nous sommes désormais 179 (171 en 2022), dont 89 membres « bienfaiteurs » (44 l'an passé). En 2023 notre Conseil d'Administration était composé de :

- **Raymond Charguillon** ; Lescouet 56550 Locoal Mendon
- **Roselyne Gicquel-Daubert** ; Listoir 56690 Landévant
- **Ronan Goavec** ; Kercune 56550 Locoal Mendon
- **Anne Le Port** ; Pont Lesdour 56550 Locoal Mendon
- **Thierry Guyonvarch** ; Kercune 56550 Locoal Mendon
- **Yannick Kermorvant** ; Pointe du Bic à Kério, 56550 Belz, élu lors de l'AG du 19 mars 2022
- **Christian Lesur** ; Kerihuelo 56690 Landaul

Le bureau était constitué de :

- Ronan Goavec, président
- Thierry Guyonvarch, vice- président
- Raymond Charguillon, trésorier
- Christian Lesur, secrétaire

Un renouvellement partiel des membres du CA est prévu à l'occasion de la présente AGO. Le président vous fera tout à l'heure une proposition de procédure pour ce renouvellement.

Le conseil d'administration s'est réuni deux fois en 2023 les 18 février et 21 octobre.

Le bureau s'est réuni formellement à 12 reprises, certaines réunions étant étendues au « comité Belz » compte tenu des événements sur cette commune. De nombreuses fois le bureau restreint s'est également réuni, en urgence, par visio-conférence.

Les membres de l'association résidant sur Belz ont également été réunis plusieurs fois pour échanger sur les événements en cours et tenter de mettre en œuvre des réactions.

Des membres du bureau et de l'association sont également intervenus :

- En soutien de membres pour examiner le bienfondé des dires, écrits ou actions de l'Etat, du département, voire de la mairie de Belz (construction de la piétons-route).
- Pour participer aux actions d'arrachage de baccharis, qui commencent à porter leur fruits.
- Pour participer à diverses réunions ou congrès.

La concertation avec d'autres associations afin de coordonner nos actions de sauvegarde de l'environnement s'est développée sur l'exercice. Une pétition commune a par exemple été lancée (pétition « trois rivières »).

Sentiers d'Avenir continue de collecter des données pour suivre l'évolution du trait de côte sur le littoral de Locoal Mendon (données transmises à l'Université Bretagne Sud - Labo géoscience océan). Quatre bulletins d'information trimestriels ont été diffusés. Et deux bulletins spéciaux ont informé les membres d'évènements particuliers en janvier et septembre 2023.

Par contre l'émission des Newsletter n'a pu avoir lieu faute de rédacteur. Il s'agissait principalement d'informations lues dans la presse.

Le site internet, périodiquement mis à jour, est de plus en plus consulté.

Les travaux de piétons-route ont repris de plus belle à **Belz** en début d'année. Les administrations de l'Etat et du département ne respectent, ni le tracé ni les aménagements prévus, ni les modes opérationnels autorisés. L'Etat affirme que tout cela sera régularisé après travaux. De plus, jusqu'au 17 août 2023, le département est intervenu en maîtrise d'ouvrage et d'œuvre sans convention avec l'Etat pour des travaux qui ne lui incombent pas !

Tout cela n'est pas exemplaire et nous l'avons contesté. Le tribunal administratif de Rennes ne nous a pourtant pas suivi :

- Ni sur notre demande d'annulation de l'arrêté SPPL du 2 mars 2021 (un appel de cette décision est en cours)
- Ni sur les trois référés-suspensions des travaux autorisés par les trois permis d'aménager (il n'y a pas eu d'appel de ces décisions négatives).

Les recours « sur le fond » des trois permis d'aménager sont toujours en cours au TA de Rennes.

Ce dernier a refusé de transmettre au Conseil d'Etat notre « QPC environnement » qui vise à frapper une partie de la loi de 1976 d'inconstitutionnalité. Nous estimons que la loi ne doit pas encourager l'institution, en zones sensibles, des servitudes qui sont utilisées pour construire des piétons-routes. C'est contraire aux règles de protection de l'environnement.

C'est maître Waquet qui a pris tout cela en charge.

Toujours sur Belz les membres ont constaté cet été 2023 d'innombrables incivilités sur les parties ouvertes de la piétons-route (mais aussi sur les parties fréquentées bien que non ouvertes). Nous avons présenté cela à la DDTM56 le 19 octobre 2023. On ne voit guère d'amélioration sur le terrain, la mairie de Belz s'avérant incapable d'exercer une quelconque police.

Sur **Landaul et Landévant** nos amis du collectif « la loutre » sont actifs. Ils appuient les municipalités qui souhaitent voir instituer un tracé SPPL moins destructeur. Là encore le tribunal de Rennes n'a pas donné suite au référé suspension des travaux de la mairie de Landaul. Un appel sur le fond est en cours sur le permis d'aménager. Toutefois les travaux ont été interrompus suite à une plainte à la gendarmerie pour travaux non respectueux des permis puis ils ont repris malgré cela. Nous n'en savons pas plus.

Plusieurs arrêtés SPPL ont également été pris en décembre 2023 concernant les communes de **Riantec, Plouhinec et Saint Armel**.

Le dossier SPPL de **Lochal Mendon** n'a pas évolué en 2023. Mais la délimitation du rivage a été lancée en fin d'année. Elle prétend incorporer au DPM des dizaines d'hectares de terrains et même des bâtiments sans aucune approche scientifique.

Sur **La Trinité**, La DDTM56, avait lancé une procédure de délimitation en 2022 et l'arrêté a été pris le 17 mai 2023. Par contre il semblerait que la procédure de constatation du rivage de la rivière d'Auray sur la commune de **Crac'h** ne soit pas achevée.

Enfin un petit mot sur l'agrément au titre de l'environnement de l'association. La sous-préfecture de Pontivy qui est en charge de cela nous l'a refusé. Nous avons formulé un recours contre ce refus.

En conclusion, l'année 2023 a été difficile. Les écritures ont été nombreuses ! Les résultats obtenus en modification pour améliorer les tracés et alléger ou adapter les ouvrages ont été mineurs. Néanmoins nous allons continuer, car les combats qui ne sont pas menés sont perdus d'avance. On peut encore espérer faire comprendre aux administrations que le développement du tourisme ne nécessite pas de détruire la nature, et que, si la loi est mal faite il est nécessaire de l'interpréter avec précaution.